

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 AVRIL 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 3

Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 32/1517 :

Construction du centre administratif de la ville de Saint-Pierre - Autorisation de signer le lot n° 7 : cloisons, faux-plafonds, faux-planchers

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, BELLON Stephen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. NASSIBOU Guilaine (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TEVANEE Jean François), AGATHE Chantal (par Madame JETTER Régine).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, VALY Nazir, GUIEN Marie Claire, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 avril 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 avril 2024.



Le Maire



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1517-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Affaire n°32/1517 : Construction du centre administratif de la ville de Saint-Pierre - Autorisation de signer le lot n° 7 : cloisons, faux-plafonds, faux-planchers.

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle que par délibération n°35/1759 en date du jeudi 21 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé le programme pour la réalisation du centre administratif de la ville de Saint-Pierre et le lancement de l'opération.

Le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour les travaux de Construction du Centre Administratif. Suite à une déclaration sans suite des deux lots, ces derniers ont été relancés selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication au JOUE le jeudi 13 juillet 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 15 septembre 2023 à 16H00 (heure locale).

Le Maire rappelle qu'il s'agit de réaliser un équipement public de plus de 13 400m² de surface dont 6 000m² de parking regroupant les services publics déployés en cœur de ville.

Le bâtiment comprendra 3 corps bâtis sur un socle commun, en R+3 pour les deux premiers et R+4 pour le troisième. L'ensemble sera construit sur 2 niveaux de parkings, partiellement enterré pour le premier.

Le Centre Administratif fonctionnera en synergie avec son environnement urbain et plus particulièrement avec l'offre culturelle à proximité, la SMAC située à l'Espace Kerveguen et l'aménagement des berges de la Rivière d'Abord.

Cette construction, traduisant l'ambition de la Ville en matière de développement durable par une démarche de qualité environnementale précise, s'inscrit dans le projet cœur de ville.

Les travaux ont fait l'objet d'une décomposition en douze (12) lots, traités par marchés séparés. La présente relance concerne uniquement le lot 7 dont l'estimation s'établit comme suit :

Lot	Désignation	Estimation des travaux en euro HT
7	CLOISONS – FAUX PLAFONDS – FAUX PLANCHERS	2 186 894.45

La durée du marché court à compter de sa notification au Titulaire jusqu'à l'achèvement de la période de garantie de parfait achèvement des travaux (incluant la période de préparation, les délais d'approvisionnement et de fabrication, le délai d'exécution de l'ensemble des travaux, les congés légaux du BTP ainsi que d'éventuels imprévus).

Le délai d'exécution nécessaire pour réaliser les travaux est de 22 MOIS (hors période de préparation du chantier et congés légaux des entreprises du BTP / y compris délais d'approvisionnement et de fabrication).

Le lundi 22 avril 2024, la Représentante du Pouvoir Adjudicateur a décidé de choisir au titre des offres économiquement les plus avantageuses, conformément aux critères de jugement des offres:

Lot	Désignation	Attributaire	Montant du marché HT
7	CLOISONS – FAUX PLAFONDS – FAUX PLANCHERS	SOREPLAC	2 .600 000.00

Le financement de cette mesure sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire : 020 2313 5020001 40.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1517-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- DE L'AUTORISER lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou tout autre personne dûment habilitée et notamment La SPL GRAND SUD, Mandataire de la Commune dans le cas présent, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER le marché de travaux précité sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution (et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

